

2.8 Empattement (m) :

2.8.1 Distance entre axe d'attelage et axe du train roulant (m) :

Version	Distance entre axe d'attelage et axe du train roulant (m)			
	3 essieux au sol	N°1 relevé (version B)	N°3 relevé (version G)	N°1&3 relevés (version E)
1 & 2	7.101 à 10.000	7.676 à 10.900	6.201 à 9.425	7.101 à 10.000
3, 4 & 5	4.780 à 7.100	5.355 à 8.000	/	/

NOTA : En circulation normale, les véhicules types TX34CW - TX34VW TX34EW - TX38CW - TX38VW et TX38EW s'inscrivent en mouvement dans une couronne circulaire d'un rayon extérieur de 12.50 m et d'un rayon intérieur de 5.30 m

2.8.2 Distance entre deux essieux consécutifs du Tridem : De 1.150 m à 1.800 m

Véhicules livrés en châssis nu ou carrossés

2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche

2.9.0 Total : Ce poids peut varier en fonction des équipements, des différentes versions et des carrosseries à partir de 3150 kg.

Valeurs minimales (kg)	3 essieux au sol	N°1 relevé (version B)	N°3 relevé (version G)	N°1&3 relevés (version E)
2.9.1 Sous l'essieu 1	933	-	1250	-
2.9.2 Sous l'essieu 2	933	1250	1250	2200
2.9.3 Sous l'essieu 3	933	1250	-	-
2.9.4				
2.9.5 Sous l'attelage	350	650	650	950

2.10 Porte-à-faux avant : de 0.400 m à 2.040 m

2.11 Porte-à-faux arrière : de 1.740 m à 4.700 m (à l'axe du train roulant, essieu non relevé)

2.12 Longueur hors tout (m)

	Versions 1 & 2	Versions 3, 4 & 5
En circulation normale	9.241 à 14.040	6.920 à 13.840
En transport exceptionnel Types TX34EW et TX38EW	14.041 à 16.740	/

2.13 Largeur hors tout :

- 2.600 m pour les superstructures à parois épaissies conçues pour le transport de marchandises sous température dirigée.
- 2.550 m pour les autres semi-remorques

3. **MOTEUR** non applicable

4. **TRANSMISSION DE MOUVEMENT** non applicable

5. **SUSPENSION**

5.1 Avant : non applicable

5.2 Arrière : Essieux rigides. Suspension par coussins élastiques sous pression d'air avec amortisseurs hydrauliques.

5.3 Essieu(x) relevable(s) ou délestable(s)

Version A : NON

Versions B : OUI, système de relevage de l'essieu n° 1.

Versions G : OUI, système de relevage de l'essieu n° 3.

Versions E : OUI, système de relevage des essieux n° 1&3.

L'essieu relevable descend automatiquement lorsque la charge par essieu est au plus égale 8410 kg

5.4 Suspension spécifique : non applicable

6. **DIRECTION**

6.1 Type de direction : En option

-Tous types : fusées autosuiveuses

-Tous types sauf TX34EW et TX38EW : essieu(x) directeur(s)

6.2 Diamètre de braquage hors-tout (m) : non défini

7. **FREINAGE**

VERSION E

Système de freinage électronique (EBS)

Conforme à la directive 71/320/CE modifiée en dernier lieu par la directive 2002/78/CE et au règlement R13-09

7.1 Frein de service : un circuit sur les 6 roues composé d'une ligne d'alimentation pneumatique, d'une ligne de commande pneumatique et d'une ligne de commande électrique.

7.2 Répartiteur de freinage : la pression délivrée dans le circuit est modulée en fonction de la charge sur les essieux par un dispositif automatique électronique commandé par un capteur de pression relié aux coussins de suspension pneumatique d'un essieu non relevable.

7.2.1 Dispositif anti-bloqueur des roues (de catégorie A ou B) : le dispositif comporte une détection électronique du seuil de blocage des roues, modulant la pression de freinage dans les 6 vases à diaphragme par l'intermédiaire de modulateurs électropneumatiques.

7.3 Frein de secours : non applicable

7.4 Frein de stationnement : Commande manuelle par bouton poussoir - Transmission pneumatique agissant sur les vases à ressort de 2 essieux non relevables. Dans le cas d'essieu(x) relevable(s) équipé(s) de vases à ressort, la coupure d'alimentation électrique provoque la descente automatique de cet(ces) essieu(x).

VERSION F

Système de freinage classique avec correcteur et ABS Conforme à la directive 71/320/CE modifiée en dernier lieu par la directive 2002/78/CE et au règlement R13-09

7.1 Frein de service : un circuit sur les 6 roues

7.2 Répartiteur de freinage : les véhicules sont munis d'un correcteur automatique qui module les efforts de freinage en fonction de la charge sous le train roulant. Principe d'actionnement : commande pneumatique pilotée par la pression des coussins de la suspension pneumatique d'un essieu non relevable.

7.2.1 Dispositif anti-bloqueur des roues (de catégorie A sauf système 2S1M de catégorie B) : les véhicules sont équipés de capteurs électroniques commandant, par le canal d'un calculateur, un ou plusieurs modulateurs évitant le blocage des roues.

7.3 Frein de secours : non applicable

7.4 Frein de stationnement : Commande manuelle par bouton poussoir - Transmission pneumatique agissant sur les vases à ressort de 2 essieux non relevables. Dans le cas d'essieu(x) relevable(s) équipé(s) de vases à ressort, l'actionnement du bouton poussoir déclenche la descente automatique de cet(ces) essieu(x).

VERSION E et F

7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :

7.5.1 Frein de service : par air comprimé.

7.5.2 Frein de secours : non applicable

7.5.3 Frein de stationnement : par tige des vases à ressort

7.6 Assistance des freins

7.6.1 Frein de service : OUI, par air comprimé.

7.6.2 Frein de secours : non applicable

7.6.3 Frein de stationnement : NON.

7.7 Réserve de fluide ou d'énergie (capacité minimale) : 120 litres Servitudes : Adjonction éventuelle de réservoirs de 10 l, 45 l ou 60 l, selon équipements complémentaires.

7.8 Type de frein : A disque Dimensions du disque : diamètre*épaisseur = 430 mm * 45 mm

Version	Marque et type	Plaquettes couvertes	PV
K1	SMB/KNORR K1	FER/BER 4550 - JURID 539 - FER/BER4569	TDB 0617
H1	SMB/HALDEX H1	FER/BER 4550	TDB 0790

7.8.1 Frein de service : à disque

7.8.2 Frein de secours : non applicable

7.8.3 Frein de stationnement : à disque

7.9 Ralentisseur : NON

7.10 Circuit de freinage pour la semi-remorque

VERSION E

7.10.1 Dispositif de freinage automatique en cas de rupture d'attelage :

7.10.2.1 Cas de liaison avec tracteur équipé de prise ISO 7638/1985 à 5 broches : par réserve d'énergie sur le véhicule : l'alimentation des récepteurs est assurée par l'intermédiaire d'une valve relais d'urgence.

7.10.2.2 Cas de liaison avec tracteur équipé de prise ISO 7638/1996 à 7 broches : Dispositif à fonctionnement automatique.

NOTA : L'attelage à un tracteur dépourvu de prise ISO 7638 est interdit

VERSION F

7.10.1 Dispositif de freinage automatique en cas de rupture d'attelage : valve relais d'urgence via le correcteur de freinage

8. **CARROSSERIE**

8.1 Carrosserie :

La carrosserie est précisée sur le certificat de conformité.

8.1.1 Modèles pour véhicules prêts à l'emploi

Différents modèles

- Bennes diverses
- Benne céréalière
- Casiers
- Fourgon bâché avec parois rigides
- Fourgon avec parois et toit rigides
- Fourgon à température dirigée
- Plateau
- Porte-fers
- Savoyarde
- Carrosseries à parois latérales souples coulissantes
- Porte-engins
- Porte-conteneurs ou caisses mobiles ou amovibles

Abréviations

- BENNE
- BEN CERE
- CASIERS
- BACHE
- FOURGON
- FGTD
- PLATEAU
- PTE FER
- SAVOYARD
- PLSC
- PTE ENG
- PTE CONT
- CHASSIS NU

8.1.2 Véhicules livrés en châssis nu

NOTA : dans le cas des types TX34VW et TX38VW, la carrosserie doit impérativement participer à la résistance du véhicule.

8.2 à 8.8 Non applicable.

8.9 Dispositif de protection latérale : assuré par profil tubulaire ou profil plié ou extrudé*.

8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement : constitué par profil laminé, extrudé, tubulaire ou en tôle pliée*. (Dans le cas d'un hayon élévateur, celui-ci remplit la fonction barre anti-encastrement)

8.11 Système anti-projections : constitué d'ailes et/ou jupes latérales garnies d'un dispositif absorbant d'énergie*.

* En option dans le cas d'un châssis nu.

9. **ECLAIRAGE ET SIGNALISATION SUR VEHICULES**

CARROSSES

9.1 Feux de route : non applicable

9.2 Feux de croisement : non applicable

9.3 Feux de position :

9.3.1 Avant : 2 indépendants

9.3.2 Latéraux : 2 à 6 suivant longueur

9.4 Feux de position arrière : 2 ou 4 groupés, et (ou) combinés

9.5 Indicateurs de changement de direction :

9.5.1 Avant : non applicable

9.5.2 Arrière : 2 ou 4 groupés

9.5.3 Latéraux : non applicable

9.6 Feux stop : 2 ou 4 groupés + 1 troisième en option

9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation : 1 ou 2 indépendants ou combinés

9.8 Dispositifs réfléchissants :

9.8.1 Avant : 2

9.8.2 Latéraux : 2 à 6 suivant longueur

9.8.3 Arrière : 2

9.9 Feux de détresse : fonctionnement simultané de tous les feux de direction, commandés par le tracteur.

9.10 Feux de marche arrière : 1 ou 2 en option, indépendants ou groupés.

9.11 Feux de brouillard :

9.11.1 Avant : non applicable

9.11.2 Arrière : 1 ou 2 indépendants ou groupés.

9.12 Feux d'encastrement :

9.12.1 Avant : 2 indépendants

(Peuvent être remplacés par 2 ou 4 feux bicolores latéraux).

9.12.2 Arrière : 2 ou 4 indépendants

(Peuvent être remplacés par 2 ou 4 feux bicolores latéraux).

9.13 Dispositif de signalisation complémentaire arrière : OUI

Catégories : R70-01 (en option dans le cas d'un châssis nu)

9.14 Feux spéciaux : optionnels : feu de travail, gyrophare orange

10. **DIVERS**

10.1 Accessoires :

10.1.1 à 10.1.5 : Non applicable

10.1.6 Extincteur : 6Kg (en option dans le cas d'un châssis nu)

10.2 Marques d'identité :

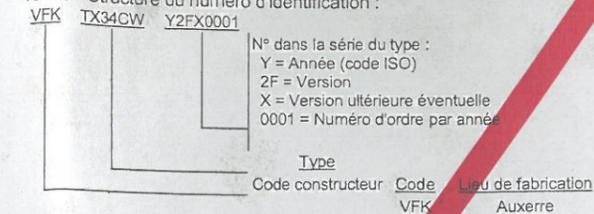
10.2.1 Emplacement de la plaque constructeur :

Sur le longeron droit, à l'avant du véhicule

10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification :

Sur le longeron droite, à l'avant du train roulant ou à proximité de la plaque constructeur.

10.2.3 Structure du numéro d'identification :



10.2.4 La série des numéros d'identification commence à :

VFKTX3 - - W6 - - X0650

10.2.5 Identification du moteur : non applicable

11. **VISITES TECHNIQUES**

11.1 Plaque du correcteur :

Version E : présence facultative

Version F : sur le longeron droit au niveau du train roulant

11.2 Pression déclarée par le constructeur (en bars, 3 essieux au sol)

Version	Pression (en bars) en fonction du poids PR sous le train roulant (en Kg)	Pression maxi Pour PR max = 27000 Kg	Pression maxi Pour PR mini = 2800 Kg
1	p = 0.000169 * PR + 1.43	6.00	1.90
2	p = 0.000186 * PR + 1.48	6.50	2.00
3	p = 0.000165 * PR + 1.54	6.00	2.00
4	p = 0.000153 * PR + 1.47	5.60	1.90
5	p = 0.000145 * PR + 1.40	5.50	1.90

11.3 Pression de disjonction : non applicable

11.4 Pression aux têtes d'accouplement

(à la pression déclarée par le constructeur).

11.4.1 A la tête d'alimentation (de couleur rouge) : 6.5 à 8.5 bars

11.4.2 A la tête de commande (de couleur jaune) : 6 à 7.5 bars

11.5 Longueur des bras de levier et type des récepteurs de frein :

Version	Longueur des bras de leviers en mm		Type des récepteurs de frein
	SMB/KNORR K1	SMB/HALDEX H1	
Essieu 1	88/5.75	79/5	T16
Essieu 2	88/5.75	79/5	T16
Essieu 3	88/5.75	79/5	T16

2 essieux sont équipés de récepteurs T16/16 ou T16/24

11.6 Course maximale des actionneurs de frein : 49.5 mm

11.7 Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :

Inscription	Affectation
- Sans repérage particulier	Freinage
- Repère par lettre "S"	Servitude

11.8 Observations :

11.8.1 **POIDS TOTAUX AUTORISES EN CHARGE (article R321-20)**

Les semi-remorques TX34CW - TX34VW - TX34EW - TX38CW - TX38VW et TX34EW sont réceptionnées à différents poids totaux autorisés en charge ; la valeur retenue est précisée sur le certificat de conformité. La constitution du véhicule est inchangée. Le P.T.A.C. retenu figure sur la plaque "poids et dimensions" (article R317-11) située à l'avant droit du véhicule.

Tout changement de P.T.A.C. après mise en circulation doit donner lieu à rectification de la valeur marquée sur cette dite plaque, cette modification devant être effectuée par le propriétaire.

La plaque constructeur indique la valeur maximale du P.T.A.C. du type et les charges au sol maximales admissibles correspondantes sous les essieux et le pivot d'attelage. Une colonne est réservée le cas échéant aux valeurs correspondant aux charges admissibles en transport exceptionnel.